

**LUTTE CONTRE BOKO HARAM ET RESTRICTION DES DROITS DE L'HOMME  
AU CAMEROUN  
Effets et contre-effets**

*Par*

*Alphonse Zozime TAMEKAMTA, Ph.D.*

*Histoire des relations internationales  
Université de Yaoundé I*

*(237) 677 85 94 22 / 691 54 92 93*

*[tzozime@yahoo.fr](mailto:tzozime@yahoo.fr) / [tamekamta@gmail.com](mailto:tamekamta@gmail.com)*

## **Introduction**

Livré à plusieurs usages depuis plusieurs décennies, le Septentrion camerounais est devenu, outre le phénomène de coupeurs de route, de braconnage et tous les trafics illicites qui y prospèrent, un incubateur de la folie meurtrière de la secte islamiste d'origine nigériane : Boko Haram. La trans-nationalisation et la systématisation de la violence par la mutualisation des organisations criminelles a fait du Cameroun (précisément de la région de l'Extrême-Nord) un espace sous forte emprise terroriste, au regard du nombre de victimes et des dégâts, entre 2013 et 2016 : 1098 civils camerounais tués ; 67 militaires camerounais tués ; 3 policiers tués ; une soixantaine d'attaques suicides ; plus de 7 000 bœufs volés, plus de 150 000 déplacés internes, etc.

Étant au cœur des conjectures sécuritaires et du frémissement de la classe politique camerounaise, la nébuleuse Boko Haram est à l'origine de la paranoïa qui s'est emparée des autorités camerounaises et constitue, aujourd'hui, le motif de rétrécissement des droits de l'homme. Car, le rapport 2014 du département d'état américain, publié le 9 juillet 2015, relevait de graves violations des droits de l'homme dont le harcèlement des journalistes, la restriction de la liberté d'expression et de mouvement, les détentions arbitraires et la violation de la vie privée etc.

Ces restrictions/violations des droits de l'homme s'inscrivent dans le cadre des réponses sécuritaires gouvernementales, un régime d'exception informel, caractérisés par : le déploiement d'environ 6 000 soldats à l'Extrême-Nord du pays ; l'interdiction du port du voile intégral ; l'interdiction des manifestations publiques ; l'interdiction des attroupements ; l'adoption de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme sur la répression des actes de terrorisme, etc.,

L'heureuse occasion de la tenue de ce congrès triennal ainsi que la thématique nous offrent de questionner l'efficacité des réponses sécuritaires du gouvernement et leur impact sur les droits de l'homme, à l'ère de la lutte contre Boko Haram. Ceci étant, quel est le seuil de pénétration du terrorisme au Cameroun ? Quels en sont les racines et les mécanismes d'éradication ? Comment les Camerounais perçoivent-ils et vivent-ils les restrictions à leurs droits et libertés en contexte de lutte contre Boko Haram ? Quel en est l'impact dans le classement du Cameroun par les agences internationales agréées ?

**Mots clés** : Boko Haram, terrorisme, droits de l'homme, violation, Cameroun.

## I-Portrait géopolitique et géo-sécuritaire du Cameroun

### *A-Données sociopolitique et géoéconomique générales*

Le Cameroun, 475 442 km<sup>2</sup> de superficie, compte 10 régions, 54 départements et 360 arrondissements. Le pays avait 17 463 836 habitants en 2005 (22 179 707 en 2015), établis sur 40% du territoire<sup>1</sup>, pour une densité moyenne de 37,5 habitants au km<sup>2</sup> (41,2 habitants/km<sup>2</sup> selon *Année Stratégique* 2013)<sup>2</sup>. Pays le plus peuplé de la CEMAC, le Cameroun a une population majoritairement féminine (50,6%) et de plus en plus urbanisée (56%). La densité est de 41,2 habitants/km<sup>2</sup> (*Année stratégique* 2013<sup>3</sup>). Sa population est extrêmement jeune (en 2005, 64,2% de la population avait moins de 25 ans ; soit 11 225 053 d'habitants)<sup>4</sup> avec un fort taux de concentration humaine en ville (soit 48,8% en 2005 contre 37,8% en 1987)<sup>5</sup>. L'âge médian (national) est de 18 ans avec un rythme annuel moyen de 2,9%. Les régions du Littoral, du Centre, de l'Extrême-nord et de l'Ouest sont les plus peuplées.

Le secteur informel emploie plus de 90% de la main d'œuvre, elle-même affectée à 70% de sous-emploi<sup>6</sup>. En 2005, le Cameroun comptait 312 villes<sup>7</sup> (contre 195 en 1976 et 208 en 1978) avec Yaoundé et Douala comme principaux pôles urbains. Le taux de croissance économique sur la période 2012-2013 est de 4,6%. Ce taux est très en-deçà des 10 % prévus par le DSCE (Document de stratégie pour la croissance et l'emploi).

Trois grands groupes humains, répartis en 250 communautés culturelles, peuplent le pays : les Soudanais (paléo et néo-Soudanais) au Nord, les Pygmées (habitant la forêt), les Bantous (Bulu-Béti-Fang, Duala, Bakoko, Bakossi, Bakweri etc.) et les semi-Bantous (Bamiléké, Bamoun etc.) au Sud. Les Camerounais sont chrétiens (environ 62 %), musulmans (environ 34%) et animistes. L'économie camerounaise repose essentiellement sur l'agriculture<sup>8</sup> qui occupe 53% de la population active en 2010<sup>9</sup> et exporte ses denrées alimentaires dans l'ensemble de la sous-région. L'exploitation de 22,5 millions d'hectares de forêt<sup>10</sup> et des ressources minières (diamant, cobalt, or bauxite, aluminium, nickel) et pétrolières complètent le reste de l'activité économique. La production pétrolière du Cameroun est en chute. En 1995, la part du pétrole dans le PIB total était de 6,4%. En 2003, elle est passée à 6,1 % et à 6,6 en 2011; soit en données chiffrées 25.24 milliards de dollars US en 2011 contre 28,1 milliards de dollars en 2013).

La position du Cameroun à la croisée des espaces géographiques de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, le prédispose à subir les contingences liées à la transmission transfrontalière de l'insécurité en provenance d'autres pays des deux sous-régions.

---

<sup>1</sup> Bureau central de recensement et des études de la population (BUCREP 2010).

<sup>2</sup> Les valeurs maximales de cette densité se rencontrent dans les régions du Littoral (124 habitants/km<sup>2</sup>) et de l'Ouest (123,8 habitants/km<sup>2</sup>), alors que les valeurs minimales se rencontrent dans les régions du Nord (25,5 habitants/km<sup>2</sup>), du Sud (13,9 habitants/km<sup>2</sup>), de l'Adamaoua (13,4 habitants/km<sup>2</sup>) et de l'Est (7,1 habitants/km<sup>2</sup>).

<sup>3</sup> P. Boniface, (dir.), *L'année stratégique 2013. Analyse des enjeux internationaux*, Paris, Armand Colin/IRIS, Enjeux stratégiques, septembre 2012

<sup>4</sup> Selon les projections démographiques faites en 2005 lors du 3<sup>e</sup> RGPH, 63,7% de la population du Cameroun (soit 14 130 498 habitants) a moins de 25 ans en 2015.

<sup>5</sup> Pour *Année Stratégique* (2013), ce taux était de 58,4% contre 51,2 % pour *World Factbook* 2011.

<sup>6</sup> S. Chauvin, «Cameroun : les enjeux de la croissance», *Macroéconomie et développement*, n° 6, novembre 2012, p.10.

<sup>7</sup> Est considérée comme une ville toute agglomération d'au moins 5 000 habitants disposant des infrastructures sanitaires, scolaires, administratives (chef-lieu d'arrondissement, de département ou de région) et des installations fonctionnelles de distribution d'eau et d'électricité.

<sup>8</sup> 53 % de la population vit de l'agriculture (BM 2010) qui représente environ 42 % (20 % selon WFB) du PIB et 30% des revenus de l'exportation du Cameroun en 2012.

<sup>9</sup> <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS>

<sup>10</sup> La forêt camerounaise produit environ 400 milliards de FCFA de chiffre d'affaires.

L'ouverture du pays sur la mer et la porosité des frontières entre le Nigeria, le Tchad, la RCA et le Congo font du Cameroun une plaque tournante de la piraterie maritime, de la criminalité transfrontalière, du grand banditisme (attaques de banques, d'installations pétrolières) et de la contrebande multiforme (traite d'êtres humains, trafic de drogue, d'armes légères, immigration clandestine). Ce statut géopolitique éclipse, sur le plan symbolique et diplomatique, la propension du Cameroun à abriter des rencontres d'envergure dont la plus récente est le sommet des chefs d'État de la CEDEAO, de la CEEAC et de la CGG sur la sûreté et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, tenu à Yaoundé du 25 au 26 juin 2013.

### ***B-Cartographie resserrée du Septentrion camerounais***

Depuis plusieurs décennies, le Septentrion camerounais (ou Nord-Cameroun) est livré à plusieurs usages (légal et illégal). Le phénomène d'insécurité dans le Nord-Cameroun est lié à la colonisation allemande et lui a survécu. Depuis le début de la décennie 1990, l'insécurité s'est structurée autour des gangs plus ou moins articulés, presque toujours vaincus par les forces de défense et de sécurité. La folie meurtrière de Boko Haram (depuis plusieurs mois), à l'opposé des formes antérieures d'insécurité, a déstructuré profondément le Nord-Cameroun.

En réalité, les régions septentrionales (Adamaoua avec 884 289 d'habitants ; Nord avec 1 687 959 d'habitants et Extrême-Nord avec 3 111 792 d'habitants) sont soumises aux intempéries climatiques (inondations en 2010, pluviosité faible, sécheresse en 2009 et 2011 etc.). Ainsi, 81% des ménages ruraux dans le Septentrion étaient exposés à l'insécurité alimentaire en 2011. Aussi, le Septentrion camerounais présente-t-il des records en terme de proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2007 (52,9% pour l'Adamaoua, 63,7% pour le Nord et 65,9% pour l'Extrême-Nord). Compte tenu de la situation sécuritaire actuelle, la région de l'Extrême-Nord compte environ 58 000 réfugiés dont 45 000 dans le site de Minawao et près de 1 000 000 déplacés internes. Au même moment, le déficit céréalier enregistré en 2015 dans le Septentrion est estimé à 200 000 tonnes (contre 130 000 tonnes en 2014).

### ***C-Haro sur Boko Haram et ses déclinaisons***

En 2006 et 2010, l'ONUDC a classé le Cameroun parmi les pays dans lesquels une saisie de plus de 100 kg de morphine et d'héroïne avait été signalée<sup>11</sup>. Ce classement fait du Cameroun un pays à risque. Car la culture et la commercialisation du cannabis sont en augmentation dans les principales régions agricoles du Cameroun. Dissimulées dans les plantations diverses, les drogues sont produites et évacuées vers les principaux centres urbains (Douala, Yaoundé, Bafoussam) et les pays voisins (Tchad, RCA)<sup>12</sup>.

Le Septentrion camerounais est le véritable sanctuaire par lequel les armes entrent ou transitent par le Cameroun. La RCA et le Tchad sont les principaux pourvoyeurs des gangs armés qui sévissent au Cameroun. Les coupeurs de route et les autres trafiquants, soucieux des prébendes, en assurent la liaison entre les fournisseurs et les acquéreurs (utilisateurs). C'est ainsi qu'en mars 2013, une cargaison de 1 400 munitions (kalachnikov) de calibre 7,62, acquise au Tchad et en transit à Amchidé (Cameroun) pour le Nigeria, avait été saisie par une patrouille mixte de gendarmes et policiers camerounais<sup>13</sup>. Le littoral du Cameroun (Limbé en l'occurrence) est également un lieu de transit des armes. Dans cette localité, les armes en circulation proviennent du Nigeria et sont vraisemblablement vendues par le MEND et les

<sup>11</sup> [www.unodc.org/unodc/index.html](http://www.unodc.org/unodc/index.html)

<sup>12</sup> Propos du Gouverneur de la région de l'ouest, Midjiyawa Bakari, interview accordée à *Cameroon Tribune*, n° 10262/6463 du jeudi 17 janvier 2013, p.17.

<sup>13</sup> *Quotidien L'Actu*, n° 395 du vendredi 15 mars 2013, p.10.

BFF. Des armes artisanales, fabriquées massivement<sup>14</sup> dans les régions de l'Ouest et au Sud-ouest et leur circulation réduit drastiquement la sécurité des personnes et des biens. Des individus et des gangs, plus ou moins bien organisés, constitués des jeunes pauvres, désorientés et parfois désespérés, utilisateurs, constituent la base sociale des réseaux pluriels parfois transnationaux. La petite et la grande criminalité des métropoles qui en résultent, bénéficient parfois de la complicité des éléments en charge de la sécurité (policiers).

Le septentrion camerounais se révèle comme le terrain d'opération où les populations sont exposées aux prises d'otages et raptés réguliers, orchestrés par les coupeurs de route<sup>15</sup>. Le massacre de plus de 300 éléphants dans le parc de Bouba-Ndjida en 2011 par des braconniers soudanais et l'enlèvement à Dabanga (Extrême-nord du pays), le 19 février 2013, de la famille française Moulin-Fournier<sup>16</sup>, limitent le seuil de sécurité et d'émulation des populations locales.

Boko Haram a ainsi bénéficié de cet environnement propice car l'inflation des attentats terroristes dans la partie septentrionale du Cameroun permet de questionner les déterminants sociologiques et anthropologiques de la société soudanaise (du Nord-Cameroun). Car, partant du profil des auteurs des attentats (jeunes filles et garçons pubères), pour la plupart constitués des mendiantes et des sous-scolarisés, l'on peut se permettre de dégager la responsabilité des acteurs primordiaux. Il s'agit d'abord de l'État, longtemps resté silencieux face à la recrudescence de la mendicité (pourtant réprimée par les articles 245 et 246 du code pénal), et ensuite des leaders familiaux (parents) n'ayant pas fait de la scolarisation un paramètre de civilisation. Or, le Septentrion est soumis au taux net de scolarisation bas avec 161 écoles fermées en septembre 2015 à cause de l'insécurité. Avec un taux de sous-emploi global BIT élevé, cette région présente des records en termes de proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2007 (52,9% pour l'Adamaoua, 63,7% pour le Nord et 65,9% pour l'Extrême-Nord). Dans cette zone qui abrite, en proportion, 32,6% (soit 5 684 040 habitants) de la population totale du pays, le risque de recrutement massif des jeunes désœuvrés et déshérités par la secte terroriste est potentiellement élevé et constituerait la principale difficulté à l'efficacité opérationnelle du dispositif sécuritaire en contexte asymétrique. Ainsi, entre 2012 et 2014, cette secte a enrôlé plusieurs centaines de jeunes camerounais, âgés entre 14 et 19 ans, dans le l'arrondissement de Kolofata, exploitant insidieusement le contenu du Coran.

## **II-Containtement sécuritaire et restrictions des droits de l'homme**

### ***A-La mise en scène des mesures réglementaires (nationales et internationales)***

À l'heure actuelle, la lutte contre la secte nigériane Boko Haram est le principal signal de la rupture de l'équilibre sociopolitique. Car, la commutativité du mode opératoire de cette secte a obligé le chef de l'État (et chef des armées) non seulement à engager plusieurs milliers de soldats dans l'Extrême-nord, mais à ratifier plusieurs conventions dont la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée le 8 juillet 2004 à Addis-Abeba (Éthiopie). L'adoption de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme, dans ce sillage, condamne à la peine de mort toute personne reconnue coupable des actes de terrorisme au Cameroun. Toutefois, cette loi a été jugée liberticide par

---

<sup>14</sup> Difficile d'évaluer le nombre en raison de l'absence de traçabilité.

<sup>15</sup> En 2008, 600 personnes dont 48 enfants ont été égorgés par les coupeurs de route dans le Grand nord. Près de 600 têtes de bœufs ont été emportées et plus de 4 milliards de FCFA offerts en rançon<sup>15</sup>, *L'état du Cameroun 2008*, Yaoundé, Éditions du Terroir, 2009, pp. 125-129.

<sup>16</sup> Enlevés au Nord-Cameroun le 19 février 2013, probablement par Boko Haram, les sept otages, ont été libérés le 19 avril 2013.

plusieurs leaders des formations politiques (au rang desquels l'universitaire Maurice Kamto, leader du MRC) et les associations de défense des droits de l'homme (dont la Dynamique citoyenne). Ceux-ci récusent l'article 2 de ladite loi qui stipule que: « Toute personne reconnue coupable de fait de perturbations du fonctionnement normal du service public ou qui peut créer une situation de crise au sein des populations ou encore créer une insurrection générale dans le pays, tombe également sous le coup de la peine capitale ».

Une autre action qui rentre dans le régime de sécurité bâti par les autorités gouvernementales c'est la révision de l'accord de libre circulation entre le Cameroun et le Mali. Le régime d'exemption de visa généralisé au profit des voyageurs des deux pays consacré par l'accord précédent signé le 6 mai 1964 à Bamako.

L'augmentation du nombre de réfugiés nigériens, notamment dans le camp de Minawao (Extrême-nord) aménagé sur 329 hectares pour 20 000 réfugiés (mais comptant plus de 45 000 réfugiés en juillet 2015), implique de nouveaux enjeux. Mais, plus grave est le déficit de sécurisation de la nationalité camerounaise ; plus de 3 000 membres de Boko Haram ont acquis la nationalité camerounaise, aidés par des officiers de la police du poste d'identification de Balaza (localité située à 7 km de Maroua), notamment Alhadji Ibrahim et Abdoulaye Farikou. Les 60 000 cartes nationales d'identité et cartes de séjour camerounaises, saisies à Kari au Nigéria entre les mains de trois Camerounais (ex-employés de Thalès<sup>17</sup>), confirment la gravité de la situation. Le contrat passé le 31 juillet 2015 entre le gouvernement camerounais et la société française Gemalto (après résiliation du contrat de Thalès) pour la fourniture et la mise en service d'un nouveau système d'identification sécurisé, constitue un autre aspect du régime de sécurité de Yaoundé et pourrait permettre de sécuriser l'identité camerounaise.

### ***B-Regain de sécurité et restriction des usages culturels et symboliques***

Compte tenu de la récurrence des attentats terroristes, notamment en période de rentrée scolaire (septembre 2015), il a été créé, par la Délégué générale à la sûreté nationale, la Compagnie de sécurisation des établissements scolaires et universitaires. Il s'agit d'une unité spécialisée de la police nationale dédiée à la protection des établissements scolaires, du moins des sites névralgiques. Cette mesure de protection participe au renforcement des mesures de sécurité et dénote des aspects du régime de sécurité.

À ce niveau, il peut être fait mention d'un ensemble de mesures visant à rétreindre certains usages plutôt culturels et même symboliques. Il s'agit de la fermeture des débits de boisson à 18 heures, de l'interdiction des commerçants ambulants, de l'interdiction des motocyclettes (ou tout engin à deux roues) à circuler avec plus de trois personnes, de l'évacuation des enfants de la rue et de l'activation des polices municipales. Aussi, note-t-on l'interdiction du voile intégral (Burqa) dans l'Extrême-Nord depuis le 16 juillet 2015 (soit quatre jours après un double attentat de Fotokol) et dans le département du Noun (et par la suite à tout le pays). Toutefois, cette restriction d'un devoir culturel, non suivie d'une campagne informative, a renforcé les rancœurs régionales, exacerbé les suspicions religieuses et amplifié les querelles politiques entre élites du Nord et entre celles-ci et celles du Sud.

Bien plus, sous prétexte du contexte sécuritaire délétère, des attroupements sont interdits autant que le droit à la grève. Une chronique médiatique insolite datant du 20 août 2015, renseignait sur une introduction fortuite de dizaines de policiers dans l'enceinte de la radio nationale (CRTV) au motif de faire arrêter une dizaine de personnel qui aurait projeté une grève.

---

<sup>17</sup> La société Thalès est seule habilitée à produire les cartes d'identité nationale informatisée et sécurisée au Cameroun.

De toute façon, les perspectives sécuritaires au Cameroun restent tributaires de la gestion de la guerre contre Boko Haram. La paix et la stabilité du pays en dépendent également. Mais, ceci exige une maîtrise des interférences/inclinaisons/incidences qu'impose la dynamique en cours. Car, la loi sur la répression contre le terrorisme, équivoque à certains endroits, est susceptible d'être mal interprétée et peut aboutir à une dérive dictatoriale et générer de graves tensions sociales. L'évocation d'une complicité de l'élite du Nord avec la secte terroriste nigériane et la stigmatisation des ressortissants du Septentrion qui peut en découler, sont des facteurs de duplication potentielle des tensions.

### ***C-Paranoïa inédite et résilience perpétuée : l'impact sur les droits de l'homme***

Depuis 1960, le Cameroun a signé et ratifié plusieurs traités, conventions et pactes internationaux garantissant le respect des droits de l'Homme. Il s'agit, notamment, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (20 septembre 1960), de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (ratifiée le 21 octobre 1986), de la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants (5 septembre 1997). Bien plus, le Cameroun a ratifié la Convention de l'OIT sur le travail forcé et la Convention sur la liberté syndicale (7 juin 1960), la Convention de l'OIT sur l'abolition des travaux forcés (3 septembre 1962), le Protocole relatif au statut des réfugiés (9 septembre 1967), la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (24 juin 1971), la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (27 avril 1997). Enfin, de nombreux textes juridiques à caractère supranational ont été approuvés. Il s'agit notamment et de façon non exhaustive, de la Charte africaine de la jeunesse adoptée par la septième session ordinaire de la conférence des chefs d'État de l'Union africaine tenue le 2 juillet 2006 à Banjul (Gambie), la Charte africaine de la démocratie, des élections et la de la gouvernance (16 janvier 2012) etc.

Sous la pression de la communauté internationale (notamment la FIDH) qui accusait le Cameroun de ne pas respecter les droits et libertés de l'Homme, Paul Biya a créé, en 1990, le Comité national des droits de l'homme et des libertés, devenu Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) et placé sous la tutelle directe du Premier Ministre<sup>18</sup>. Depuis mars 1999, les rapports annuels publiés par la CNDHL occultent généralement les cas de violation perpétrés par l'État. D'un autre côté, le Ministère camerounais de la Justice publié, depuis quelques années, un rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Cameroun. Ce rapport, relativement objectif, répertoriant les cas d'abus<sup>19</sup> et proposant des sanctions (souvent non appliquées) est une opportunité pour les défenseurs des droits de l'Homme (dont l'Observatoire nationale des droits de l'homme) qui multiplient le lobbying. L'univers carcéral, quant à lui, reste problématique. Les prisons sont insuffisantes<sup>20</sup> et surpeuplées<sup>21</sup> car 70% des détenus sont en attente de jugement. L'indépendance de la justice est souvent remise en question et Amnesty International dénonce fréquemment les arrestations et détentions arbitraires des journalistes. En définitive, la violation des droits de l'Homme démontre de la vulnérabilité du système camerounais et est susceptible de constituer un élément de la rupture car des initiatives (plaidoyers) des OSC sont de plus en plus déterminants dans la mobilisation populaire.

Dans le cadre de la nouvelle approche sécuritaire à l'ère de la lutte contre le terrorisme international (mené par Boko Haram), les autorités administratives et sécuritaires, saisies

---

<sup>18</sup> Loi n° 2004/016 du 22 juillet 2004.

<sup>19</sup> Il s'agit entre autres de la privation arbitraire ou illégale de la vie, de la torture et autres châtiments, du déni de procès public et équitable, de la discrimination sexuelle, des traites des personnes, de la mutilation sexuelle

<sup>20</sup> Le Cameroun comptait 74 prisons en décembre 2011.

<sup>21</sup> Les prisons camerounaises hébergeaient, en décembre 2011, 24 000 pensionnaires pour 16 995 places prévues.

d'une certaine paranoïa, constituent les obstacles majeurs aux principes démocratiques et enfreignent les règles classiques de l'État de droit. Les interpellations abusives et violation des domiciles à travers le pays ou les groupes d'auto-défense (en appui aux forces de sécurité) dont les actions sont appréciées, sont révélateurs d'un régime d'exception qui renchérirait les remous sociaux latents (problèmes d'emploi, pénurie d'eau dans les principales villes, coupure abusive d'électricité, etc.). En guise d'illustration, les journalistes Félix Cyriaque Ebole Bola et Rodrigue Tongue sont poursuivis devant le tribunal militaire (depuis novembre 2014) pour avoir tenté de vérifier une information auprès de la police. Xavier Messè (directeur de la publication de *Mutations*), lui-aussi, est passé à la traque. En effet, ce dernier a été convoqué le 27 juillet 2015 par la police judiciaire pour répondre du titre de son journal révélant un accrochage entre deux ministres du RDPC (originaires de la même localité) lors d'un meeting politique.

La gestion politique de la guerre -à travers le nouveau régime de sécurité- par les autorités politiques est un motif de cristallisation des tensions. Ce choix du mode de gestion de la situation sécuritaire dans le Nord, relève certes de des habitudes présidentielles, mais pourrait constituer un capital susceptible de surenchérir les rancœurs antérieures. Car, les déplacés internes (plusieurs villages vidés) et le déficit alimentaire enregistrés dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Sava et du Mayo Tsanaga (122 000 tonnes de céréales pour un déficit régional total de 132 000 tonnes) pour la saison agricole en cours pourraient-ils accroître les tensions sociales et dupliquer les frustrations et autres risques (malnutrition, déficit de couverture médicale, sous-scolarisation, etc.). Car, le don alimentaire turc intervenu en juillet (45 tonnes) et russe intervenu le 13 août 2015 (99 conteneurs) ne pouvant satisfaire les besoins des 300 000 réfugiés (nigériens et centrafricains) et autant de déplacés internes.

Au 30 août 2015, le MINATD<sup>22</sup> dénombrait 251 232 réfugiés centrafricains répartis ainsi qu'il suit : 70 221 vivant dans les sites ; 65 073 hors et disséminés dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du nord. Quant à la région de l'Extrême-Nord, elle compte environ 58 000 réfugiés dont 45 000 dans le site de Minawao et son extension à Gawar, 10 000 hors sites et 5 989 enregistrés à Douala et Yaoundé. À ceux-ci, s'ajoutent 1 000 000 de déplacés internes. Le nombre croissant des réfugiés et déplacés internes mettent en relief plusieurs menaces : l'augmentation de la criminalité dont se seraient rendus coupables certains réfugiés, selon le HCR ; les risques de conflits liés à la gestion des pâturages ; les difficultés d'accès à l'eau et au bois de cuisine. À ces menaces, il faut ajouter la modicité des moyens financiers mobilisés par les agences des Nations unies et les ONG. Car, les conclusions de la sixième session du Comité Ad hoc chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés, tenue le 9 septembre 2015, sont alarmantes : à peine 62 799 052 USD (soit 45% du montant attendu) mobilisés dans le cadre du *Refugee response plan* ; 145 304 541 USD (couvrant 30% des besoins) mobilisés pour les réfugiés centrafricains.

En définitive, une frénésie systématique s'est emparée de la population camerounaise, prise dans l'étau de la restriction de ses droits par la lutte contre Boko Haram. C'est ce qui transparait à la lecture d'un rapport d'*Amnesty international*, datant du février 2016<sup>23</sup>. Celui-ci révélait que plus de 1 000 personnes avaient été détenues par les autorités camerounaises dont plusieurs dizaines mortes dans des conditions inhumaines. Par la même occasion, ce rapport

---

<sup>22</sup> Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.

<sup>23</sup> *Amnesty International*, « Cameroun. Les droits humains en ligne de mire. La lutte contre Boko Haram et les conséquences », Rapport d'*Amnesty International*, février 2015, pp.50-52.

faisait état de ce que 380 civils avaient été tués depuis janvier 2014 par les forces de sécurité camerounaises, et 130 garçons avaient disparu à la même occasion<sup>24</sup>.

### **III-Perspectives sécuritaires et sociopolitiques : résilience sociale et enjeux de pouvoir**

#### ***B-Renforcement de la capacité de projection militaire***

La privatisation des espaces frontaliers, non nouveau, expression d'une tradition anté-coloniale, a longtemps prospéré aux périphéries territoriales du Cameroun. Boko Haram, très actif dans la région de l'Extrême-nord, en a fait sa zone d'incubation, active dès février 2013. Pour cela, un ensemble de mesures constitutifs d'un nouveau régime de sécurité ont été politiquement élaborés, bien que revêtus du saut du décret présidentiel.

D'abord, on a assisté, au plan de la réorganisation du territoire militaire, à la division de la région militaire du Nord en deux régions militaires, notamment la 3<sup>e</sup> région militaire (avec poste de commandement à Garoua) et la 4<sup>e</sup> région militaire (avec poste de commandement à Maroua). À ceci, il faut ajouter la création de nouvelles unités de défense, par décret présidentiel du 27 décembre 2013, dans la gendarmerie et les commandements territoriaux de l'armée de terre. Il s'agit précisément des Bataillons d'intervention motorisée (BIM), créés dans les trois chefs-lieux de région du Septentrion (N'Gaoundéré, Garoua et Maroua) ainsi que dans certaines zones névralgiques (Kousséri, Mora, Poli et Tibati). Désormais, on a les 31<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> BIM. Dans l'armée de terre, des Bataillons d'artillerie sol sol (BASS) et des Compagnies antichars (CAC) ont également été créés.

Ensuite, l'on a assisté au renforcement du dispositif militaire dans la région de l'Extrême-nord. Cette phase s'est déclinée en plusieurs étapes :

-le déploiement d'environ 6 000 soldats aux frontières Nord-ouest du pays ;

-l'activation et la restructuration des tribunaux militaires (10 au total) avec siège dans les chefs-lieux de région (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Buea, Bamenda, Ebolowa, Bertoua, N'Gaoundéré, Garoua, Maroua) ;

-L'appui militaire et logistique du Tchad, entre janvier 2015 et, constitué de 400 véhicules militaires (pick-ups, chars et blindés) et des hélicoptères de combat transportant 2 500 soldats tchadiens<sup>25</sup> ;

-La création et la projection opérationnelle de la Force multinationale mixte (8700 soldats dont un contingent de 2450 Camerounais) ;

-La création et l'organisation, par décret n° 2015/271 du 15 juin 2015, des centres d'entraînement et d'aguerrissement de l'armée de terre<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> C. Boursin, « Au Cameroun, lutte contre le terrorisme rime avec restriction des libertés », *Le Monde*, n° du 13 février 2015 à 12h21 (<http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/13/au-cameroun-lutte-contre-le-terrorisme-rime-avec-restriction-des-libertes>).

<sup>25</sup> [www.france24.com/fr/20150119-nigeria-boko-haram-intervention-tchad-cameroun-coalition-africaine-ua-force](http://www.france24.com/fr/20150119-nigeria-boko-haram-intervention-tchad-cameroun-coalition-africaine-ua-force).

<sup>26</sup> Il s'agit de : centre d'entraînement et d'aguerrissement en zone forestière (CEAF) avec un poste de commandement à Motcheboum dans la région de l'Est ; centre d'entraînement et d'aguerrissement en zone sahélienne (CEAS) qui a un poste de commandement à Mindif à l'Extrême-Nord ; centre d'entraînement et d'aguerrissement en zone montagneuse (CEAM) qui a un poste de commandement à Babadjou dans la région de l'Ouest.



À ces mesures typiquement militaires, il faut ajouter d'autres, moins institutionnalisées, qui accroissent la confiance de la population. Outre l'usage récurrent des chiens de race (renifleurs), la tendance générale est à l'utilisation des détecteurs de métaux dans tous les lieux publics et des caméras de surveillance dans les principaux carrefours des métropoles.

L'indispensabilité de ce déploiement militaire justifie le bilan à mi-parcours, bien moins lourd, fait par le ministre camerounais de la communication le 14 janvier 2016 : Pour la seule année 2014, 37 attaques perpétrées contre les unités des forces de défense camerounaises, 1160 têtes de bétail volées aux populations, 28 attentats-kamikazes enregistrés. Au total, depuis 2013, au total, 1 098 civils camerounais, 67 de nos militaires et 03 de nos policiers ont perdu la vie à la suite des agressions.

De façon générale, la paix et la stabilité du Cameroun dépendent de la capacité des autorités à sécuriser durablement les frontières (surtout septentrionales). Car, l'insécurité aux confins des frontières septentrionales du Cameroun est un appendice de la floraison des trafiquants divers qui opèrent de part et d'autres des frontières classiques. Voilà pourquoi les populations de la région de l'Est (départements du Lom et Djerem et de la Kadey en l'occurrence) sont victimes d'enlèvements, de séquestrations (le maire de Lagdo et 15 personnes enlevées à Garoua-Boulaï le 19 mars 2015 et encore en captivité), d'assassinats et de vols des troupeaux. Cette insécurité a ainsi été décriée dans la lettre de protestation (du 11 août 2015), adressée au ministre délégué à la défense et au gouverneur de région, par l'entremise d'une association d'éleveurs.

### ***C-Rentabilité politique, projection électorale et stabilité sociale***

La démocratie camerounaise se distille à dose homéopathique, au gré de la volonté du chef de l'État. La séparation stricte des pouvoirs, quant à elle, n'est pas encore effective car l'exécutif et le législatif multiplient des interférences dans la conduite des procédures. À l'approche des prochaines échéances électorales en 2018 (élections présidentielle, sénatoriales, législatives, municipales), il est fort à parier qu'un évident dividende électoraliste est au bénéfice des gouvernants actuels. À l'état actuel de la situation sécuritaire et de la mobilisation populaire autour des autorités gouvernementales, un contrat social (gouvernants-gouvernés) implicite s'est consolidé et est favorable à une reproduction politique<sup>27</sup>.

En définitive, la paix et la stabilité du pays sont tributaires de la maîtrise des pans entiers de l'administration, du centre (capitale politique ou économique) aux périphéries (frontières). L'impunité souvent observée ou les lenteurs de prise de sanction contre les administrateurs civils et soldats véreux peuvent occasionner une rupture de confiance entre le sommet de l'État et la base sociale. Les accusations de rançonnement et d'abus d'autorité portées par les Mbororos (éleveurs peuls et nomades) et commerçants de Ngaoui, Meiganga, N'Gaoundéré et Bebel contre les militaires de la brigade d'infanterie motorisée (Brim) n'en démentent pas. En effet, dans une plainte déposée au service du gouverneur de l'Adamaoua, en début septembre 2015, les victimes accusent les soldats de délit de faciès, de détention arbitraire et d'extorsion de fonds (150 000 à 500 000 FCFA par habitant).

---

<sup>27</sup> Lire A. Z. Tamekamta, « Cameroun : piliers de la présidence Biya et perspectives », *Note de recherches* (NDR), n° 14, Thinking Africa (Abidjan), novembre 2014, consultable sur <http://www.thinkingafrica.org/V2/cameroun-piliers-de-la-presidence-biya-et-perspectives/>

## Conclusion

Les trois dernières années au Cameroun ont été marquées par la lutte contre Boko Haram. La recrudescence des attentats dans l'Extrême-nord, expression de la rupture du mode opératoire de la secte et motif de l'accentuation des restrictions des libertés individuelles, a structuré les tendances majeures de la vie politique. En clair, l'enjeu de paix détermine les mesures et actions (souvent abusives) des gouverneurs de région et des autorités administratives. Prosaïquement, un nouveau régime de sécurité a été mis en place pour juguler la menace des attentats terroristes, bien que ceux-ci soient localisés dans la région la plus au Nord du Cameroun (Extrême-nord) et que les neuf autres régions en soient, théoriquement, exemptes.

La profusion des décisions et actes liés à la lutte contre Boko Haram offre plusieurs grilles d'analyses. Autant leur efficacité est avérée, autant les abus des forces de défense et de sécurité et les restrictions des libertés (par les autorités administratives) constituent un motif de disgrâce avec la population. Bien plus, il est à craindre une connexion entre les criminels opérant à partir des périphéries territoriales et les criminels de l'intérieur (braconniers, coupeurs de route, preneurs d'otages, trafiquants d'armes et de traite d'êtres humains, dealers de produits psychotropes). Le déploiement vertical et horizontal des services de renseignements, la sensibilisation des populations, la diffusion centre-périphérie du développement, dans ce cas, seraient les seuls actes capables d'infléchir cette tendance potentiellement déstabilisatrice. Dans tous les cas, il est à craindre un renchérissement des frustrations des militants qui voudraient accéder aux hégémons prébendiers et une excroissance du système clientéliste grâce auquel le parti tire son ancrage national.

## Indications bibliographiques

-*Amnesty International*, « Cameroun. Les droits humains en ligne de mire. La lutte contre Boko Haram et les conséquences », Rapport d'*Amnesty International*, février 2015, pp.50-52.

-*Année Stratégique* (2013).

-Aparé E., « Les mots de Boko Haram : Décryptages de discours de Mohammed Yusuf et d'Abubakar Shekau », *Afrique contemporaine*, 2015/3, n°255, pp.43-74.

-Berghezan, G., « Boko Haram : Évolution de 2012 à aujourd'hui », *Note d'analyse du GRIP*, Bruxelles, 8 janvier 2016.

-Boniface P., (dir.), *L'année stratégique 2013. Analyse des enjeux internationaux*, Paris, Armand Colin/IRIS, Enjeux stratégiques, septembre 2012.

-Boursin C., « Au Cameroun, lutte contre le terrorisme rime avec restriction des libertés », *Le Monde*, n° du 13 février 2015 à 12h21 (<http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/13/au-cameroun-lutte-contre-le-terrorisme-rime-avec-restriction-des-libertes>).

-*Cameroon Tribune*, n° 10262/6463 du jeudi 17 janvier 2013, p.17.

-Chauvin S., «Cameroun : les enjeux de la croissance», *Macroéconomie et développement*, n° 6, novembre 2012, p.10.

-Guibbaud P., « Boko Haram : le Nord-Cameroun dans la tourmente ? », *Éclairage du GRIP*, Bruxelles, 3 juin 2014.

-<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS>.

-Jakkie C., « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, 2004/1, n°209, pp.81-100.  
-*L'état du Cameroun 2008*, Yaoundé, Éditions du Terroir, 2009, pp. 125-129.

-Loi n° 2004/016 du 22 juillet 2004.

-*Quotidien L'Actu*, n° 395 du vendredi 15 mars 2013, p.10.

-Sadatchy P., « Boko Haram : un an sous état d'urgence », *Note d'analyse du GRIP*, Bruxelles, 3 juin 2014.

-Tamekamta A. Z., « Cameroun : piliers de la présidence Biya et perspectives », *Note de recherches* (NDR), n° 14, Thinking Africa (Abidjan), novembre 2014, consultable sur <http://www.thinkingafrica.org/V2/cameroun-piliers-de-la-presidence-biya-et-perspectives/>

-*World Factbook* 2011.

-[www.france24.com/fr/20150119-nigeria-boko-haram-intervention-tchad-cameroun-coalition-africaine-ua-force](http://www.france24.com/fr/20150119-nigeria-boko-haram-intervention-tchad-cameroun-coalition-africaine-ua-force).

-[www.unodc.org/unodc/index.html](http://www.unodc.org/unodc/index.html)